



Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le 30/6/26
ID : 048-200069151-20260625-DELIB_2026_111-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 25 juin 2026 à 18 heures

Date de Convocation 18 juin 2026

Membres en exercice : 37	L'an deux mille Vingt-six et le 25 juin, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel GIOVANNACCI,
Présents : 26	
Votants : 32	
Pour : 32	
Contre : 0	
Abstention : 0	Présents : Daniel GIOVANNACCI, Alain ARGILIER, Serge GRASSET, Alain CHMIEL, Jérôme VIEILLEDENT, David HERRARD, Eric DESCOTTE, Vincent PRATLONG, François ROUVEYROL, Francis DURAND, Emmanuel ADELY, Michel BROUILLET, Marie CLEMENT, Hélène CUPILLARD, Catherine DURAND, Sarah GALLAS, Alain GERMANAUD, Caroline JASSIN, Pascale LANGLOIS, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN, Audrey MATHIEU, Karine MIANE-HUC, Anny MIAZGOWSKI, Jean-Luc MICHEL, Cédric PLANTIER, Représentés : Damien ARMAND pouvoir à Eric DESCOTTE, Odile BEAUMEL pouvoir à Jérôme VIEILLEDENT, Michel COMMANDRE pouvoir à David HERRARD, Guillaume MARTIN pouvoir à Claudie MARTIN, Daniel MICHELOU pouvoir à Jaclyn MALAVAL, Gilles VERGELY pouvoir à Jean-Luc MICHEL, Excusés : Matthieu PASCUAL, Damien ARMAND, Odile BEAUMEL, Michel COMMANDRE, Guillaume MARTIN, Daniel MICHELOU, Christophe PRADEILLES, Gilles VERGELY Absents : Robert LITCHE, Eric PELAT, Emmanuelle ROBERT Présents non votants :

Secrétaire de séance : Madame Sarah GALLAS

DELIB-2026-111 - PROJET DE CONVENTION RELATIF À LA MISE EN OEUVRE DE LA NAVETTE MEYRUEIS SAINTE-ENIMIE ALSH 2026

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT que depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes exerce la compétence « Petite enfance, enfance et jeunesse »,

CONSIDÉRANT que dans ce cadre, la Communauté de communes joue un rôle essentiel de coordinateur et assure notamment la gestion de l'ensemble des structures d'accueil dans ce domaine d'action : micro crèche, crèche multi accueils, Lieu d'Accueil Enfants-Parents centres de loisirs sans hébergement...

VU la délibération n°DELIB_2026_093 du 21 mai 2026 relative à la mise en place d'une navette estivale permettant de faire bénéficier aux enfants du territoire d'un moyen d'accès au centre de loisirs implanté sur la Commune de Gorges-du-Tarn-Causse,

CONSIDÉRANT que la Communauté de commune souhaite pouvoir faire bénéficier Meyrueis et de Hures la Parade d'un moyen d'accès au centre de loisirs implanté sur la Commune de Gorges-du-Tarn-Causse,

CONSIDÉRANT que le Foyer Rural « Les P'tits Cailloux », avec lequel la Communauté de Communes a signé une convention pour l'organisation d'un accueil collectif de mineurs, est ouvert à l'accueil d'enfants supplémentaires sur son accueil estival 2026.

SUR PROPOSITION de la Conférence des Maires, réunie le 11 Juin 2026 dernier :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

ÉMET un avis favorable à la mise en œuvre d'une convention entre le transporteur désigné après consultation, SARL CEDY – TAXI MEYRUEIS, et la Communauté de communes, au titre du dispositif estival de navette.

APPROUVE le coût total de mise en œuvre du service estimé à hauteur de trois mille neuf cent soixante euros (3960 €) toutes taxes comprises (TTC), pour la période considérée,

AUTORISE Monsieur le Président, à signer ladite convention, conformément aux dispositions liées à la commande publique, notamment,

MANDATE Monsieur le Président pour suivre cette affaire et engager toutes les démarches utiles ou signer tous les actes nécessaires s'y rapportant.

Le Président,
Daniel GIOVANNACCI



Le secrétaire de séance,
Sarah GALLAS

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.